« Ni l'intervention amicale du Pape, appuyée par toutes les puissances européennes, ni la large condescendance du gouvernement espagnol ne pouvaient empêcher cette lutte inquiétante qui entraînera probablement de lourds sacrifices sur le terrain commercial, même pour les non participants.

« La neutralité que nous nous sommes imposée nous oblige à la plus stricte réserve, mais nous regretterons tous profondément que cette lourde épreuve n'ait pu être épargnée à la Régente douée des plus rares vertus souveraines et à son peuple, et nous faisons tous certainement le vœu qu'on réussisse bientôt, par la conclusion d'une paix équitable, à mettre fin à ce spectacle hautement regrettable, sous les rapports humanitaires et économiques. »

Dans la deuxième partie de son exposé, le ministre a parlé de la politique économique ; il a terminé en déclarant que la marine Austro-Hongroise est absolument insuffisante, ajoutant que les crédits plus élevés demandés sont absolument indispensables.

L'annexion des îles Hawaï

Washington, 12 mai. — La commission des affaires étrangères de la Chambre a adopté un rapport en faveur de l'annexion des îles Hawaï.

Nouvelles du Jour

Le recensement des votes et la proclamation des résultats

Moulins, 12 mai. — La commission de recensement a déclaré que c'était à tort que M. Soubanet, député radical socialiste sortant à Montluçon, avait été élu. Il lui manque 20 voix pour avoir la majorité absolue : il y a donc ballottage.

Albi, 12 mai. — M. Andrieux, socialiste, a été proclamé élu par la commission de recensement ; le chiffre exact obtenu par M. Andrieux est de 7062 voix.

Les derniers résultats

Paris, 12 mai. — Le *Courrier du Soir* annonce que MM. de Mahy et Louis Brunet ont été réélus députés de la Réunion avec des majorités considérables. Ces deux résultats sont les seuls qu'on ne possédait point encore ; les résultats des 581 sièges de la Chambre sont désormais connus.

Un assassin de 17 ans, à Paris

Paris, 12 mai. — Albert Martin, l'assassin de M. Bauderly, le dentiste de la rue Poissonnière, a été arrêté ce soir à sept heures, chez ses parents, concierges au 26 de la rue de Navarin. Albert Martin, qui est âgé de 17 ans, a opposé une résistance de forcené aux agents. Dans un premier interrogatoire, il a déclaré être revenu chez ses parents pour leur dire un dernier adieu, résolu de se suicider ensuite.

Course de taureaux à Madrid

Madrid, 12 mai. — La course de taureaux au bénéfice de la flotte a commencé. La Plaza est bondée ; de nombreuses musiques jouent des hymnes patriotiques.

On croit que la course rapportera deux cent mille pesetas, car tous les toréadors ont fait abandon de leurs émoluments. Les dames offrent des fleurs qui sont payées jusqu'à mille francs.

Un nouvel accident de chemin de fer en Allemagne

Berlin, 12 mai. — On annonce la collision de deux trains de voyageurs à Hohenkircher. Un voyageur a été tué et plusieurs autres assez grièvement blessés. Un train de voyageurs a déraillé à Hamperthein, près de Darmstadt.

Un immense incendie à Chicago

Chicago, 12 mai. — Un magasin de blé, contenant 1.115.000 boisseaux, a été détruit par un incendie allumé, dit-on, par un agent gagé à l'Espagne.

La famille Dreyfus déboutée dans son action contre M. Georges Thiébaud

Paris, 12 mai. — On se rappelle que les membres de la famille Dreyfus qui habitent Carpentras (Vaucluse), ont intenté un procès en diffamation à M. Georges Thiébaud à l'occasion des paroles que celui-ci aurait dites, dans des réunions publiques et que la famille Dreyfus a jugées diffamatoires.

L'arrêt avait été remis à huitaine ; il a été prononcé aujourd'hui. M. Georges Thiébaud est acquitté et la famille Dreyfus est condamnée aux dépens.

Aux élections de dimanche dernier, M. Georges Thiébaud est arrivé en tête de liste, mais suivi de très près par les deux autres concurrents.

Les dispensés de l'article 23

Le ministre de la guerre vient de prendre une importante décision, intéressant tout particulièrement les dispensés de l'article 23 qui perdent leurs droits à la dispense ou qui y renoncent. Il supprime la condition, imposée aux dispensés de cet article, d'avoir complètement satisfait à leurs obligations de dispense avant de pouvoir être proposés pour le grade de sous-lieutenant, et autorise, par le fait même, ceux d'entre eux qui, nommés sous-lieutenants de réserve, viendraient à perdre leurs droits à la dispense ou à y renoncer, à accomplir avec le grade d'officier leurs deux années de service complémentaires dans l'armée active.

La taxe sur les automobiles et vélocipèdes

La loi du 13 avril 1898, portant fixation du budget général des recettes et des dépenses de l'exercice 1898, a, par ses articles 3, 5, 6, 7 et 8, apporté différentes modifications à l'assiette de la contribution sur les voitures, chevaux, mules et mulets et de la taxe sur les vélocipèdes et appareils analogues.

Des affiches contenant le texte des dispositions nouvelles ont été placardées dans toutes les communes. L'attention des contribuables est appelée spécialement sur les prescriptions des articles 3 et 7 de la loi, d'après lesquelles les possesseurs, soit de voitures automobiles, soit de vélocipèdes munis d'une machine motrice, sont tenus, sans peine de doublement de la taxe, de faire une nouvelle déclaration dans le délai d'un mois à partir du 14 avril 1898, date de la promulgation de la loi de finances.

Le retour de Léopold II de son voyage en Algérie

Alger, 12 mai. — Le roi des Belges a quitté Alger ce matin se rendant à Tlemcen. Il y passera la journée et la nuit. Il partira demain pour Oran où, après avoir visité la ville, il s'embarquera pour Marseille.

La princesse Louise internée près de Vienne

Une dépêche Havas datée de Vienne, 10 mai, nous apprend que la princesse Louise de Cobourg est arrivée hier à Vienne. Elle a été placée par la famille dans une maison de santé près de Vienne, pour maladie nerveuse.

Le *New-York Herald* (édition de Paris) désigne l'établissement où a été internée la princesse : c'est à Dobling-lez-Vienne, à l'institut privé du Dr Obersteiner, un spécialiste pour les troubles nerveux.

La triple alliance

Vienne, 12 mai. — Le *Fremdenblatt*, organe officieux, commentant le passage du discours du trône relatif aux bonnes relations de l'Autriche-Hongrie avec les puissances étrangères, dit que cela s'entend d'abord et surtout de l'Allemagne et de l'Italie, la triple alliance restant toujours un facteur de la paix européenne, ensuite de la Russie.

Election législative en Angleterre

Londres, 12 mai. — M. Henderson, conservateur, a été élu membre de la Chambre des communes à West-Stafford.

LA PETITE FEUILLE CATHOLIQUE

La *Petite Feuille catholique* est distribuée gratuitement chaque semaine, dans toutes les maisons de la ville de Roubaix.

Les personnes amies qui constateraient des irrégularités dans cette distribution sont priées d'en informer par écrit le gérant M. I. Daquenne, 71, Grande-Rue.

LA LAITERIE D'OOSTCAMP,

à la demande de ses nombreuses clientes, reçoit, tous les jours, de la crème fraîche, d'une finesse incomparable. 13, rue du Bois.

Chronique Locale
ROUBAIX

Jusqu'au bout ! — Puisqu'il plait à l'*Egalité* de continuer, contre nos amis, ses rageuses accusations de « corruption », nous la suivrons jusqu'au bout : nous avons, nous, intérêt à ce que la lumière soit faite et bien faite.

Nous avions mis l'organe guesdiste au défi de nous citer les usines dans lesquelles on aurait convoqué les ouvriers pour les mener au scrutin.

Dès les premières lignes de la réponse de l'*Egalité*, nous avons compris que nous lui avions été fort désagréable : elle débutait par nous déclarer que le « cynisme du *Journal de Roubaix* dans le mensonge n'a » d'égale que son hypocrisie dans la diffamation ». Ceci faisait déjà pressentir quelque malaise. Mais quand, un peu plus loin, on nous a fait savoir que nous avions « un tempérament de jésuite », nous n'avons plus eu de doute : il y allait avoir reculade.

Car, règle générale, quand, de ce côté-là, on nous appelle « Jésuite », c'est que nous avons touché juste.

Et, de fait, l'*Egalité* est obligée de reconnaître que « CONTRAIREMENT *à ses premiers renseignements*, CE N'EST PAS A L'USINE » que les ouvriers ont été réunis avant d'aller au scrutin !!!!

Est-elle assez complète la reculade ?

Toute l'histoire échafaudée par Paul du Blanchis tombe du même coup. Si ce n'est pas à l'usine qu'on mettait les bulletins Motte ou Montalembert dans les cartes électorales, « avec défense de les ouvrir » avant d'arriver au bureau de vote, que devient la fameuse pression patronale dont on nous parlait ?

Mais il paraît que c'était dans « *certains cabarets* » qu'on réunissait les électeurs par groupes de cinq ou six pour aller voter, sous la surveillance d'un homme sûr. « A Roubaix, *cela s'est produit sur toute la ligne,* » affirme l'*Egalité*.

Ceci n'est pas plus vrai que l'histoire de l'autre jour.

L'*Egalité* s'embourbe de plus en plus.

Elle n'a rien, *absolument rien* pour appuyer ses allégations, ce qui ne l'empêche pas d'imprimer avec la plus superbe assurance :

« M. Reboux a beau crier à la fausseté de » nos allégations : nous en maintenons envers et contre lui l'absolue exactitude. Le » scrutin de Roubaix a été faussé par les » basses manœuvres des *bravi* à tout faire » de l'Union sociale et patriotique. Voilà » qui, *nettement, est dès maintenant établi.* »

« Nettement établi » par qui ? par quoi ? Voilà le point essentiel sur lequel l'*Egalité* se gardera bien de nous fixer.

Il y a cependant, dans son numéro d'aujourd'hui, un paragraphe — un seul — contenant une accusation bien précisée avec un fait à l'appui. Nous nous empressons de le citer :

« A Wattrelos, section du Crétinier, dit » l'*Egalité*, *un surveillant envoyé par » l'Union Sociale et Patriotique se tenait » dans la salle du scrutin et ouvrait au » fur et à mesure les bulletins que les ouvriers lui passaient avant de les remettre au président.* Le fait a été consigné » par le citoyen Lecomte, conseiller municipal, sur une feuille annexée au procès-verbal... »

Ceci serait grave, si c'était vraisemblable.

La tournure donnée à la phrase de l'*Egalité* tendrait à nous faire croire que ce « surveillant » aurait séjourné dans la salle du scrutin et aurait « opéré » pendant toute la journée...

Nous demandons à messieurs les membres du bureau électoral du Crétinier, ainsi mis en cause par l'*Egalité*, de vouloir bien nous dire si, soit pendant toute la journée, soit à un moment quelconque, ils ont pu tolérer qu'on ouvrît les bulletins que les électeurs allaient remettre au Président. Nous attendons leur réponse. Elle nous dira sans doute aussi ce que contenait exactement la feuille « *annexée au procès-verbal* » par le citoyen Lecomte.

En attendant et puisqu'il s'agit de Wattrelos, l'*Egalité* devrait bien nous dire qui a fait distribuer dans cette ville — qu'on savait en immense majorité favorable à M. Eugène Motte — des bulletins sur lesquels le nom de M. Motte, imprimé en gros caractères, était *légèrement* effacé et remplacé par un imperceptible « Jules Guesde. » écrit au crayon ? Nous n'avons pas vu ces bulletins, mais des personnes qui les ont eus entre les mains nous affirment qu'ils sortaient de l'imprimerie socialiste Lagrange de Lille.

Voilà une manœuvre qui était bien faite pour induire en erreur des électeurs distraits, inattentifs, qui auraient cru voter pour M. Motte et dont les bulletins auraient été cependant attribués à M. Guesde. Heureusement qu'on sait bien lire à Wattrelos et que les bulletins ont été saisis dès la première heure. Mais qu'en pense l'*Egalité* ?

ALFRED REBOUX.

L' « Egalité » poursuit son odieuse campagne de provocations et d'excitations.

Dans son numéro de jeudi matin, quelques heures avant les funérailles de M. Desmet, elle osait affirmer « *tenir de source certaine* » que les membres de l'*Union Sociale et Patriotique* se proposaient de venir tout briser dans ses bureaux, à l'issue de la cérémonie. Et elle faisait appel au secours de la police !

L'Egalité n'a jamais cru un instant à ce qu'elle a imprimé ; mais elle a imaginé ce moyen de surexciter davantage les gens de son parti.

Chaque jour, elle trouve dans le même but quelque chose de nouveau.

Le sang versé à Roubaix depuis dimanche ne suffit-il donc pas encore ?

A. R.

Les agressions des collectivistes et des anarchistes contre les patriotes ont été, dimanche soir et lundi, plus nombreuses et plus graves qu'on l'avait dit au premier moment. Outre celles que nous avons racontées, il y en a eu, paraît-il, un très grand nombre d'autres et dans tous les quartiers. La plupart de nos établissements industriels et de nos grandes maisons comptent de leurs employés et de leurs ouvriers parmi les victimes.

Il suffisait, dimanche et lundi, de crier : Vive Eugène Motte ! pour être frappé à coups de casse-tête ou à coups de matraque.

Aujourd'hui, aux funérailles de M. Desmet, bon nombre d'assistants portaient les marques visibles des brutalités odieuses dont ils ont été victimes : « On dirait un lendemain de bataille », faisait remarquer quelqu'un, tout à l'heure, au cimetière.

La presse socialiste est en train d'égarer indignement l'opinion, en France et à l'étranger, sur les élections de Roubaix et sur les faits qui les ont suivies.

Il y a un grand intérêt public à ce que la vérité soit rétablie.

Nous prions instamment les lecteurs du Journal de Roubaix connaissant quelqu'une des agressions qui ont ensanglanté les rues de Roubaix, dimanche et lundi, de vouloir bien nous en donner connaissance par écrit, ou de passer dans nos bureaux, de 3 heures à 6 heures du soir.

AVIS IMPORTANT. — L'*Union Sociale et Patriotique* nous communique la note suivante :

« Nous prions instamment ceux de nos concitoyens qui, par suite d'oubli ou de toute autre cause indépendante de leur volonté ne figurent pas sur les listes électorales — tout en y ayant droit — et n'ont pu prendre part au scrutin du 8 mai, de passer au local de l'Union Sociale et Patriotique, Café Pandore, rue Pauvrée, pour y apporter leurs noms et adresses.

« Ces renseignements serviront en temps utile pour poursuivre l'inscription des électeurs ainsi omis.

Le conseiller municipal Carpentier, dont nous avons raconté les exploits lundi soir, place du Pile, a eu l'impudence de nous adresser la lettre suivante qu'il fait aussi publier dans l'*Egalité* :

« Monsieur le Rédacteur
du *Journal de Roubaix*,

» Tout ce que raconte votre journal à mon sujet est absolument faux. Je me réserve d'ailleurs de vous poursuivre devant les tribunaux afin d'obtenir la réparation qui m'est due pour de telles diffamations, de nature à me causer le plus grand préjudice.

» Je vous requiers d'insérer cette lettre dans votre plus prochain numéro. » A. CARPENTIER,
» Conseiller municipal. »

Nous maintenons purement et simplement notre récit : il a été fait d'après des témoignages recueillis au Pile par plusieurs de nos collaborateurs.

D'ailleurs, à la lettre de M. Carpentier, nous opposons la déclaration que voici :

« Je, soussigné, Alexandre Massé, tisserand, demeurant rue de Condé prolongée, 4, déclare avoir été frappé, lundi après-midi, vers une heure, par M. Achille Carpentier, conseiller municipal, demeurant place Carnot, sans provocation aucune de ma part, et avoir aussitôt déposé une plainte entre les mains de M. Squivée, commissaire de police.

» Je déclare, en outre, que le compte-rendu du *Journal de Roubaix* relatant ce fait est exact de tous points.

» Roubaix, le 12 mai 1898.

» MASSE ALEXANDRE ».

M. Louis Collier, le jeune homme qui a été victime d'une agression, lundi soir, rue du Chemin-de-Fer, et au secours duquel s'est porté le malheureux Desmet, nous communique une lettre qu'il a adressée à l'*Egalité*.

M. Louis Collier oppose, dans cette lettre, un démenti formel à l'allégation de l'*Egalité*, qui prétend que des femmes de mauvaise vie accompagnaient ses agresseurs.

Ces derniers ne pouvaient le prendre pour un agent de sûreté, poursuit-il, vu son jeune âge. Cela s'expliquerait moins encore de la part de fraudeurs qui connaissent bien les agents pour avoir eu maille à partir avec eux. La lettre se termine ainsi :

« Vous voulez tout simplement donner le change à vos lecteurs en rejetant sur d'autres la responsabilité de l'acte sauvage commis par vos amis.

» Si, au lieu de prêcher la haine et la révolte, comme vous le faites tous les jours dans votre journal, vous invitiez vos amis les collectivistes au respect de l'autorité et de la liberté des autres, des faits semblables n'arriveraient pas à Roubaix au lendemain d'une élection. »

L'état de santé des blessés de l'Hôtel-Dieu. — *Une visite de M. de Montalembert, député.* — Les diverses personnes admises à l'Hôtel-Dieu à la suite des coups reçus au cours des scènes de désordre de dimanche et de lundi sont heureusement en voie de guérison.

M. de Montalembert, député, leur a rendu visite dans l'après-midi de jeudi, en compagnie de MM. Paul Despatures, administrateur des Hospices, et Edouard Roussel, conseiller d'arrondissement.

Ces messieurs ont été reçus par la sœur directrice et par M. Charles Caron, secrétaire-économe des hospices ; ils se sont rendus dans la salle Saint-Jean où sont soignées les personnes blessées dans les bagarres ou les agressions de dimanche soir.

M. de Montalembert a eu pour chacune une parole aimable et consolante. Avant son départ, il a remis à la sœur directrice une somme d'argent devant procurer de petites douceurs aux blessés.

Tous les malades se sont montrés très honorés et fort contents de cette visite du député de Roubaix-Lannoy.

— En sortant de l'Hôtel-Dieu, M. de Montalembert, accompagné des mêmes personnes, s'est rendu chez M. Carlos Selosse, rue de l'Espérance. Il a trouvé le malade dans un état relativement meilleur et qui, sauf complications, ne laisse plus de craintes à son entourage.

Un écho des troubles de lundi. — Nous avons relaté dans un de nos précédents numéros qu'un gendarme en retraite, M. Huot, avait été assailli et malmené rue de Mouvaux, par une bande de collectivistes.

A la suite de l'enquête ouverte à ce sujet par la police, un tisserand du nom de Jean Moerman, âgé de 32 ans, demeurant rue de Croix, a été arrêté, jeudi matin, comme l'un des auteurs de cette agression. Il sera transféré vendredi matin à la maison d'arrêt de Lille.

Une double arrestation. — La police a procédé, jeudi matin, à l'arrestation de deux journaliers, Adolphe Ingels, âgé de 32 ans, et Henri Tackens, 45 ans, demeurant tous deux dans la rue d'Antoing, cour Dujardin.

Ces deux individus sont inculpés de violences et de bris de clôture chez M. Loës, rue de Condé.

Les faits se sont passés lundi — et toujours à propos des élections !

Nous y reviendrons.

Réunion de la Société d'Emulation. — La Société d'Emulation se réunira le lundi 16 courant, à 5 heures 1/2 du soir. Voici l'ordre du jour :

1° Etude sur Alphonse Daudet, par M. Pierre Lestienne ; 2° Agréé et Avocat (suite), par M. Léon Petit ; 3° Suite des lectures de M. l'abbé Bataille et de M. le Dr Faidherbe ; 4° Communications diverses.

A la Société artistique de Roubaix-Tourcoing. — La commission administrative nous prie d'informer les sociétaires et les amateurs que l'exposition annoncée ne pourra être ouverte au public que le jeudi 19 mai.

La journée du mercredi 18, dite du vernissage, est réservée aux sociétaires, membres actifs et à leurs familles.

En plus de l'œuvre de James Tissot (la vie de N.-S. Jésus-Christ), des céramiques d'art moderne du célèbre céramiste Lachenal, l'on pourra admirer une série importante de toiles signées des meilleurs maîtres contemporains.

L'Association Saint Martin pour les hommes tiendra sa réunion mensuelle le dimanche 15 mai, pendant la messe de 7 heures, en l'église St-Martin.

Jeune Garde Démocratique Chrétienne. — Ce soir, à huit heures un quart, réunion au local habituel. Présence indispensable.

Tiers Ordre de Saint François. — Une réunion générale des Tertiaires de Roubaix et Wattrelos aura lieu *le lundi 16 mai, à 8 heures 1/2 du soir, à la Maison des* Œuvres, 84, Grande-Rue.

Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix. — Ouvrages offerts à la bibliothèque de l'Ecole :

I. Compte-rendu des séances du 21e congrès des ingénieurs en chef des associations des propriétaires d'appareils à vapeur tenu à Paris en 1897.

II. Bulletin de la Société industrielle du Nord de la France, 25e année, n° 101, 4e trimestre.

III. Séance solennelle du 16 janvier 1898, 25e année, n° 101 bis.

Un Roubaisien récompensé au concours d'animaux reproducteurs de Lille. — M. E. Tiers, cultivateur, à Roubaix, a obtenu, mercredi, au concours d'animaux reproducteurs de l'arrondissement de Lille, une prime d'entretien de 200 francs pour un taureau.

Une mort subite. — Jeudi matin, vers huit heures, une femme demeurant rue Jouffroy, Mme César Petit, née Marie Masquelier, est tombée morte subitement dans sa cuisine. Mme Petit était âgée de 44 ans et mère de quatre enfants dont l'un doit faire sa première communion dans quelques jours.

On croit que Mme Petit a succombé à une attaque d'apoplexie foudroyante.

Un vol d'outils. — Jeudi à midi, un ouvrier menuisier, travaillant dans une des maisons Liagre, au quartier du *Cheval Blanc*, route de Lannoy, avait laissé une caisse d'outils sous l'escalier d'une maison en construction avant d'aller dîner. Après son repas, l'ouvrier fut fort étonné de ne plus retrouver sa caisse où il l'avait déposée : elle avait disparu avec tout ce qu'elle contenait. Par suite du vol de ses outils, le malheureux menuisier se voit, pour le moment, réduit à un chômage forcé.

Deux arrestations pour menaces de mort. — La police a mis en arrestation deux journaliers, Edouard Samain, 28 ans, et Emile Wouters, même âge, demeurant tous les deux rue de Denain. Ces individus sont inculpés de menaces de mort aux agents.

L'arrestation d'un voleur de porte-monnaie. — Un garçon coiffeur, Jules Lelièvre, âgé de 32 ans, sans domicile, a été arrêté sur le marché pour vol d'un porte-monnaie.

Une voleuse de chaussures. — Une ménagère de la rue de Lannoy, Ursuline Damat, âgée de quarante-quatre ans, a été arrêtée pour avoir volé une paire de chaussures sur le marché.

Croix. — UN INCIDENT A LA MAIRIE. — Un conseiller municipal expulsé du bureau du maire. — Le bureau du maire à la mairie de Croix a été, jadis, on le sait, le théâtre de l'expulsion bruyante du directeur des travaux municipaux. Jeudi, une discussion fort aigre s'y est produite, entre le maire Desbarbieux et le conseiller Brisbout, sur une question d'ordre administratif.

Malgré la réserve des parties intéressées, nous avons appris que M. Brisbout s'était présenté à la mairie, vers neuf heures du matin, et qu'il y avait rencontré M. Desbarbieux, maire, en compagnie des deux adjoints. M. Brisbout avait une observation à transmettre au maire sur une question purement administrative. Nous n'avons pu savoir au juste ce qui a amené la discussion ; mais elle a été assez violente et, à un moment donné, le maire se ceignit de son écharpe et somma le conseiller de sortir ; celui-ci refusa, disant qu'il ne céderait qu'à la force.

Pour appuyer son autorité méconnue, le maire fit requérir le garde Roger, à qui il donna l'ordre d'expulser le citoyen Brisbout. « Vous représentez l'autorité, dit ce dernier au garde, je me retire ».

Comme nous l'avons dit, malgré la discrétion des témoins de cette singulière scène, le bruit en a transpiré et faisait l'objet de toutes les conversations.

Rappelons en terminant le conflit survenu, il y a quelque temps, entre la majorité du conseil et M. Brisbout, et qui se termina par un vote public de blâme à l'adresse de ce dernier.

— *Une adjudication importante.* — Le lundi 6 juin 1898, à onze heures du matin, aura lieu l'adjudication des travaux de démontage et de remontage d'un kiosque pour musique. L'estimation des travaux y compris l'imprévu se monte à 8,900 francs et le cautionnement est de 300 francs.

Flers. — *Un acte de courage.* — Jeudi, vers une heure et demie du soir, deux chevaux stationnaient près de l'estaminet Cocheteux, au pont de Croix, quand soudain ils prirent l'épouvante au passage du tramway à vapeur et partirent au galop dans la direction du Breucq.

Témoin de ce fait, un jeune homme de Croix, Lodoïs-Jules Ménard, se précipita au devant des chevaux et réussit à les maîtriser, non sans avoir été traîné sur un parcours de 150 mètres.

Toutes nos félicitations au brave sauveteur, qui est déjà titulaire d'une médaille d'argent pour plusieurs actes de courage.

Communications

SOCIÉTÉ DES COMBATTANTS DE 1870-1871, L' « ANCIENNE », A ROUBAIX. — La commission administrative des Combattants de 1870-71 l' « Ancienne » prévient les sociétaires que la réunion mensuelle aura lieu, dimanche prochain, 15 mai, à six heures précises du soir, au café Pandore.

VENDRE DU BON
VENDRE BEAUCOUP
VENDRE BON MARCHÉ

Telle est la devise de la grande laiterie d'Oostcamp qui vend en ce moment son délicieux beurre 3,10 le kilog.

A ce prix tout le monde peut en manger.

Rue du Bois, 13, et dépôts succursales.

LE MEILLEUR LAXATIF

à employer en tous temps est assurément la **Pilule Savonneuse Boissy**. En s'émulsionnant dans l'intestin, elle agit très doucement sans occasionner ni coliques ni tranchées, aucune irritation ne persiste donc après son effet. Les personnes souffrant de l'estomac et du foie se trouveront bien de son usage. La boîte : 2 francs, Pharmacie Delabaere, 51, rue d'Inkermann, Roubaix. 28133

ŒUFS FRAIS, 13, rue du Bois, 13.

LE CRIME de LA RUE DE MOUVAUX

Arrestation du meurtrier de M. Desmet

Comment le nom du coupable a été connu. — L'arrestation de plusieurs manifestants. — Leur mutisme puis leurs aveux. — Le meurtrier arrêté rue Magenta.

Ainsi que nous le faisions prévoir ce matin dans notre chronique locale, la police a pu opérer l'arrestation du meurtrier présumé de l'infortuné Desmet.

Cet individu se nomme François Vanoverloop, dit *Petit Cho* de l'Epeule. Il a 21 ans.

Il faisait partie de la bande qui, après avoir manifesté lundi soir, en face du *Café de l'Harmonie*, rue du Chemin-de-fer, a poursuivi et frappé le jeune Carlier.

Quand M. Desmet sortit du *Pré-Catelan* et poursuivit les agresseurs du jeune homme, François Vanoverloop qui était arrivé à la hauteur de la rue du Luxembourg, revint sur ses pas et c'est alors que s'accomplit le drame.

Vanoverloop se jeta sur M. Desmet, le renversa et le frappa violemment et à plusieurs reprises du talon en lui disant : *Je vais te faire voir que tu ne feras pas les embarras avec moi !* »

Le misérable continua à frapper jusqu'à ce qu'il vit sa victime inanimée. Il s'enfuit alors.

On sait la suite.

Les autres individus qui faisaient partie de la bande des manifestants furent arrêtés et interrogés mardi, mercredi et jeudi — et parmi eux se trouvaient deux frères de François Vanoverloop. Quant à celui-ci, il avait disparu.

Tous commencèrent par déclarer ne rien savoir de la scène du meurtre.

Enfin, et d'après ce qu'on nous dit, l'un des frères de Vanoverloop, pressé de question, par M. Lecomte, commissaire de police du 2e arrondissement, finit par avouer, jeudi matin, que c'était son frère François qui avait renversé M. Desmet et l'avait frappé à coups de talon.

C'est alors que le parquet, comme nous le disons en chronique locale, revint à Roubaix pour la seconde fois et un juge d'instruction enregistra la déposition du jeune Vanoverloop. Cette déposition aurait été, d'après nos renseignements, confirmée de tous points par les autres compagnons du meurtrier.

François Vanoverloop fut alors recherché plus activement. On sut qu'il avait été vu à Croix dans la journée de jeudi. On supposa qu'il passerait la nuit dans un garni à Roubaix.

La police fit alors des descentes dans toutes les maisons où on loge à la nuit et, dans la nuit de jeudi à vendredi, vers minuit, les agents de sûreté MM. Quint et Planckaert arrêtèrent François Vanoverloop au moment où il entrait à l'estaminet *au Violon*, tenu par M. V... au n° 12 de la rue Magenta.

Le meurtrier logeait dans cet estaminet depuis *mardi matin*.

Il n'a opposé aucune résistance aux agents qui, après l'avoir ligotté, le conduisirent au dépôt central.

Un mandat d'arrêt ayant été signé contre lui, jeudi soir, par M. le juge d'instruction Delalé, Vanoverloop a été conduit vendredi matin à Lille où aura lieu son premier interrogatoire.

Au moment de son arrestation, il portait bien la casquette et les vêtements que les témoins qui l'accusent lui ont vus lundi soir.

Jusque, il y a trois ou quatre semaines, Vanoverloop avait habité avec ses parents, rue de l'Epeule, cour Lampe. Mais, depuis lors, il les avait quittés. Sa réputation dans le quartier de l'Epeule est détestable. Il ne travaillait guère et passait pour un mauvais sujet.

Grâce à l'intelligence et à la perspicacité avec lesquelles l'enquête a été menée par la police de Roubaix, ce crime odieux ne restera donc pas impuni, comme on avait pu le craindre dans les premiers moments.

La nouvelle de l'arrestation de Vanoverloop sera accueillie par la population roubaisienne comme un véritable soulagement.

TENTATIVE D'ASSASSINAT
d'un collectiviste SUR UN PATRIOTE

Sur le parcours d'un convoi funèbre. — Frappé à coups de couteau par son neveu, boulevard de Belfort. L'arrestation du coupable.

L'arrestation du meurtrier du malheureux Desmet était à peine connue qu'un nouveau drame, provoqué toujours par les mêmes haines politiques, se déroulait, boulevard de Belfort.

Un collectiviste militant, furieux d'apprendre que son oncle était opposé aux doctrines des sans-patrie, l'a frappé à coups de couteau sur le parcours d'un convoi funèbre. Voici les faits :

A la recherche de son oncle

Il y a *quelques jours*, un rentreur, Edouard Desbarbieux, âgé de 32 ans, demeurant au domicile de ses parents, rue de Lannoy, manifestait à son père l'intention où il était de ne plus travailler.

Comme on lui demandait le motif de sa détermination, il déclara : « J'ai une idée fixe, je ne veux plus travailler. »

Vendredi matin vers neuf heures, le rentreur se rendit à l'estaminet du Père-Lachaise, près du cimetière. Là il demanda au personnel de l'établissement si le convoi funèbre de l'église Sainte-Elisabeth était arrivé. Sur une réponse négative il se retira.

Puis il se rendit chez sa tante, Mme Henri Desbarbieux, qui demeure rue des Fossés, impasse Ingouville, et s'informa auprès d'elle si son oncle était à la maison. M. Henri Desbarbieux était absent : « C'est dommage, déclara Edouard, car j'avais une communication sérieuse à lui faire. »

A ce moment sonnaient les cloches de l'église Sainte-Elisabeth : « Va vite, dit la tante ; ton oncle est à l'enterrement ; il sort de l'église, tu le rejoindras. »

En effet, M. Henri Desbarbieux est employé en qualité de porteur de morts au service de la fabrique de Sainte-Elisabeth.

En sortant de la demeure de sa tante, l'ouvrier rentreur s'en fut vers l'église, mais, en y arrivant, il aperçut le convoi funèbre qui contournait la rue de Lannoy et s'engageait sur le boulevard de Belfort.

Pressant le pas, le jeune homme atteignit bien vite la tête du convoi qui se trouvait, à ce moment, non loin du local de la société coopérative « la Paix ».

Un cercueil en danger d'être culbuté — Coups de couteau

Arrivé près du cercueil, Edouard Desbarbieux s'approcha de son oncle et vint lui serrer la main en lui souhaitant le bonjour. Comme il tentait d'entamer la conversation, l'oncle lui fit remarquer, non sans raison, que ce n'était ni le lieu ni l'heure.

Edouard Desbarbieux prit son oncle par le bras et l'attira à lui avec une grande violence.

Ce dernier portait sur l'épaule la civière ; le brusque mouvement imprimé au porteur par l'ouvrier rentreur lui fit perdre l'équilibre et le cercueil faillit tomber à terre.

Tirant alors un couteau de sa poche, Edouard Desbarbieux tenta de le plonger dans le ventre de son oncle. Par un hasard des plus heureux, la lame du couteau vint frapper un bouton en os du paletot. M. Henri Desbarbieux ne fut pas atteint, la lame s'étant courbée en brisant le bouton en plusieurs morceaux.

Furieux d'avoir manqué son coup, le rentreur brandit de nouveau son arme avec une rage insensée et en frappa son oncle dans le dos, entre les omoplates.

Pas plus que le premier, le second coup n'eut d'effet, car la lame, étant courbée, glissa sur le vêtement.

Arrestation du coupable. — Haine à un patriote

On juge de l'émoi produit par ce drame dans l'assistance : la petite fille qui portait la chandelle bénite tomba évanouie à la vue du meurtrier ; on dut la transporter chez M. Didry, épicier.

Du fait la marche du convoi fut arrêtée ; la civière fut déposée à terre pendant que les personnes qui assistaient à la cérémonie entouraient Edouard Desbarbieux.

Plusieurs ouvriers charpentiers, occupés à une maison voisine, accoururent à la rescousse et parvinrent à maintenir le coupable.

Sans opposer la moindre résistance, Edouard Des-

FEUILLETON DU 14 MAI 1898. — N° 30

GUET-APENS

par JULES MARY

DEUXIÈME PARTIE

RÉPROUVÉE

V

Mais au moment où ils vont sortir, la fusillade éclate au dehors. Les clairons des Prussiens sonnent l'alarme. Les francs-tireurs vont être cernés. La garnison de Garches a été prévenue. Tous les Allemands sont sur pied.

Du puits où il se cachait, Montmayeur a entendu résonner le pas lourd et cadencé des troupes qui s'approchaient et dont le bruit arrivait jusqu'à lui distinctement.

Voilà pourquoi il est sorti.

Et il avait entendu Lucienne qui le défendait contre Gauthier.

— Nous sommes perdus, dit Pascal.

— Les Prussiens arrivent par les bois et le jardin. Le chemin est libre par la fabrique. Fuyons.

Et Pascal et Henri, se croyant suivis de Gauthier, disparaissent.

Montmayeur, Gauthier et Lucienne restent en présence.

A la fusillade des Prussiens répondent les chassepots français. Les vitres se brisent. Les portes se trouent. Les balles s'enfoncent dans les murailles dont elles enlèvent les tentures et de larges plaques de chaux. Montmayeur, silencieux, regarde Lucienne.

En présence du danger que court Gauthier, que va-t-elle faire ?

Elle est dans une angoisse inexprimable ! La folie heurte sa tempe et fait bouillonner son cerveau.

Un mot peut la trahir... moins qu'un mot : un geste !

— Gauthier, vous êtes perdu si vous ne fuyez pas... Les Allemands ne font pas de prisonniers parmi les francs-tireurs... C'est la mort, s'ils vous surprennent...

— Eh bien, autant la mort !

— Cependant, Gauthier...

— Faites-moi grâce de votre compassion.

— A quoi servirait votre mort ?

Il tressaille. Son regard se croise avec celui de Montmayeur.

— C'est vrai... Lucienne a raison... Je veux vivre... Jusqu'à ce que j'aie réglé mon compte avec vous...

— Soit ! dit Montmayeur, très calme.

Gauthier disparaît à son tour par le chemin qu'ont suivi tout à l'heure Pascal et Henri Doriat.

Montmayeur heureux, remercie Lucienne :

— Je doutais de ton amour !

— Et maintenant ?

Dans la cour, des pas précipités. Un homme surgit : Gauthier.

— Cerné ! dit-il... Il faut mourir... Je viens mourir près de toi !...

La fusillade est intense. Gauthier n'a pas d'armes. Les Prussiens se rapprochent au fur et à mesure que les Français s'éloignent.

Lucienne, dans un accès de folle terreur :

— Mourir ! mourir à cause de moi ! mourir près de moi ! Mais je ne veux pas... Ton sang, toute ma vie, troublerait mon sommeil ..

Et lui montrant le puits en ruines dans le clos :

— Là, là, dit-elle haletante... Tu seras en sécurité..

Gauthier se précipite. Quelques secondes se passent. Il semble s'être évanoui sous la terre.

Montmayeur est repris de ses soupçons.

— Que vous importait la vie de cet homme.... moi, je l'aurais laissé mourir !...

— Un Français ! un compatriote ! un soldat !

— Non pas... pour moi ni l'un ni l'autre... mais seulement un homme qui vous a aimée et qui vous aime encore... par conséquent, un ennemi !

Et brutalement, lui serrant les poignets à les briser :

— Avoue donc... !

— Quoi ?

— Tu l'aimes toujours !

— Je vous jure...

Il la repousse. Une idée lui vient. Tout à l'heure il saura s'il avait raison de se défier d'elle.

La fusillade crépite dans le lointain. Une compagnie de Prussiens poursuit les francs-tireurs ; la fabrique est envahie.

La nuit est transparente. La lune éclaire cette colère des hommes.

Au dehors, le combat s'éloigne de plus en plus dans les bois, dans la vallée.

A la fabrique, le drame continue.

Une dizaine de Prussiens sont entrées dans la maison d'habitation. Ils entourent Lucienne et Montmayeur. De rauques exclamations sortent de ces lèvres embroussaillées d'une barbe blonde ou rousse. La fureur éclate dans leurs yeux. L'alerte de cette nuit a ranimé toutes les haines. Cependant il y a eu peu de morts.

Les coups s'échangeaient derrière les murs et dans les arbres, à l'aveuglette. De part et d'autre on se faisait peu de mal.

Le jardin, maintenant, est désert.

Un officier interroge Montmayeur dans un mauvais français. Montmayeur répond en allemand pour le mettre plus à l'aise. On l'accuse d'avoir favorisé l'entrée des francs tireurs.

Montmayeur se défend, mais ne réussit pas à les convaincre.

Frantz Schuller s'approche et parle bas à l'officier.

Alors, celui-ci à Montmayeur :

— Le sergent affirme qu'un franc-tireur, un des trois qui se sont introduits dans la salle de la fabrique, est encore chez vous. Il a cru apercevoir les deux autres qui s'enfuyaient, a tiré sur eux et les a manqués. Le troisième, où est-il ?

Montmayeur et Lucienne échangeant un rapide regard.

Si rapide qu'il eût été, l'Allemand l'avait surpris.

— J'en étais sûr, dit-il, vous cachez un franc-tireur...

Il fait un signe à trois hommes, qui se jettent sur Montmayeur et lui tordent les bras, le mettant dans l'impossibilité de s'enfuir.

— Où est le soldat ?

Montmayeur se tait. Ses yeux ne quittent pas les yeux de Lucienne.

— Où est le soldat ? demande l'officier qui s'impatiente.

Lucienne se sent mourir. Que va-t-il se passer ? Gauthier est là près d'elle, de l'autre côté de la fenêtre !... Si Montmayeur parle, le jeune homme est perdu !... Si Montmayeur se tait, qu'arrivera-t-il ?

— Je vous préviens, dit l'officier à Jean, que si vous ne me répondez pas, si vous ne me livrez pas cet homme je vous fais fusiller immédiatement et je brûle la fabrique...

Lucienne tremblait, vaincue par l'épouvante.

Elle était terrible, aussi, cette situation. Que dire ? que faire ?

La vie de trois hommes se jouait en ce moment.

Celle de Montmayeur s'il continuait de se taire.

Celle de Gauthier, si Montmayeur parlait.

Celle de Doriat si Montmayeur mourait...

Car, à tous les tragiques événements de ce drame était intimement mêlé le condamné à mort, Il planait sur les personnages, justifiait leurs actes, dictait leur conduite.

— Vous avez cinq minutes pour réfléchir... dit l'officier.

Et il attend.

— Lucienne ! appelle Montmayeur.

Elle tourne vers lui sa tête pâlie par tant d'inexplicables terreurs :

— Tu l'as entendu ?

— Oui.

— Réponds-lui toi-même !

— Mon Dieu ! mon Dieu ! c'est horrible !

— Réponds-lui. Je t'en laisse le soin...

— Que dire ?

— Ce que ton cœur te dictera.

— C'est horrible !... Je ne puis pas... Je ne puis pas...

— L'aimes-tu ?

— Non.

— Et moi, m'aimes-tu ?

— Oui.

— Eh bien ! il faut que tu choisisses, lui ou moi. . L'un de nous deux doit mourir .. Moi, tout de suite, si tu gardes le silence... lui, demain, si tu parles... S'il est vrai que tu m'aimes, pourquoi hésites-tu à me sauver ?...

— Mon Dieu ! mon Dieu ! répétait-elle...

Elle ne trouvait que ces seuls mots, dans l'effroyable affolement où elle était.

Et Montmayeur, toujours les yeux ardemment fixés sur elle, Montmayeur, impitoyable :

— Choisis... Tu as cinq minutes !

Les Prussiens écoutaient, mais comme Lucienne et Montmayeur parlaient très vite, Frantz Schuller et l'officier ne comprenaient que la moitié des mots.

Tout bruit de fusillade avait cessé.

La nuit toujours claire, était redevenue calme.

Lucienne détourna son regard de Montmayeur.

Une tempête mortelle bouleversait son cœur.

En une minute elle repassa, dans son esprit, tout ce qu'elle avait fait depuis des mois. . tout ce qu'elle allait perdre !

Ses démarches à Paris, le sursis obtenu avec tant de peine, la honte bravée, le déshonneur encouru, l'opprobre et le mépris publics, tout cela n'aura servi à rien !...

Et son rêve !... Ce qui lui donnait du courage, c'était l'espoir du triomphe. Que de fois elle avait pensé au jour où elle eût apporté aux Doriat, aux juges, la preuve de l'innocence du brave homme ! Quelle fierté, alors. Elle dirait :

— Je me suis dévouée pour arracher à l'échafaud mon père adoptif. . J'ai bravé votre haine... J'ai vu sans faiblir les larmes de ma mère... J'ai entendu, sans révolte apparente, mais le cœur broyé, les malédictions de mon fiancé, que j'adore, et ses accusations abominables. Aujourd'hui, je vous pardonne. Vous m'avez recueillie autrefois, quand je n'étais qu'une vagabonde, mendiant par les chemins. Aujourd'hui, c'est moi qui apporte le bonheur dans votre maison !

Et elle raconterait le drame pénible de ces derniers mois, ses découragements, ses désespoirs, ses dégoûts, ses rancœurs.

Et l'on tomberait dans ses bras, on la bénirait, on l'accablerait de caresses. On lui demanderait pardon.

Voilà ce qu'elle avait rêvé.

Au lieu de cela, au lieu de cette suprême réhabilitation, qu'arriverait-il ?

Montmayeur mort, Doriat était perdu.

Et son déshonneur, à elle-même, était pour toujours irrémédiable.

Mais si elle sauvait Montmayeur, elle sacrifiait Gauthier !

Terrible alternative !

Elle sauvait l'assassin et tuait le fils de la victime...

— Que faire ?...

Elle était folle. Elle promenait des yeux hagards sur tous ceux qui étaient là et frissonnait en rencontrant les yeux de Montmayeur.

— Ces yeux disaient clairement, durement :

— Choisis : Gauthier ou moi... Pour l'un des deux la mort..

— Mon Dieu, inspirez-moi, dit-elle.

L'officier tira sa montre de sa tunique.

— Je vous avais donné cinq minutes, dit-il à Montmayeur... il y en a trois d'écoulées...

Et Montmayeur se tournant vers Lucienne :

— Tu as encore deux minutes.

Elle se tordait les mains.

Soudain, un éclair passe dans ses yeux. Elle est devant la fenêtre. Elle y est seule. Les Prussiens sont au fond de la chambre avec Montmayeur.

Par cette fenêtre, dans la nuit claire, elle aperçoit distinctement Gauthier qui sort du puits, et, en rampant dans les massifs desséchés par les premières gelées de l'hiver, se dirige vers le mur.

Elle le perd de vue quelques secondes, puis le retrouve au moment où se servant des espaliers qui courent tout le long de la muraille, il escalade celle-ci.

Il arrive sur la crête, sur laquelle il se tient couché de tout son long, sans doute parce qu'il veut s'assurer si les environs sont gardés par l'ennemi.

Lucienne ne respire plus.

(*A suivre*) JULES MARY.